

17 fév 2006 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 17 février 2006

## Association Internationale pour le Développement

Participation de la Belgique à l'initiative multilatérale d'allégement de la dette de l'Association Internationale pour le Développement (AID)

Participation de la Belgique à l'initiative multilatérale d'allégement de la dette de l'Association Internationale pour le Développement (AID)

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à l'initiative MDRI (\*) pour ce qui concerne la compensation de l'annulation complémentaire de la dette accordée par l'Association Internationale pour le Développement (AID). Lors de réunions à Washington en décembre 2005, les donateurs ont exprimé leur soutien à l'octroi d'un allégement supplémentaire de la dette multilatérale. Ils se sont engagés à compenser les coûts à supporter par l'AID, et inhérents à l'allégement de la dette. Ce financement s'ajoute aux contributions normales versées par les Etats donateurs à l'Association Internationale de Développement. En application de la MDRI, la Banque mondiale, le FMI et le Fonds Africain de développement accordent une annulation intégrale et irrévocable des dettes des pays pauvres très endettés (PPTÉ), pour autant que ces pays aient atteint leur point d'achèvement. La part de la Belgique dans le financement de la "MDRI" pour l'IDA est évaluée à 457,6 millions d'euros et est ventilée sur 40 ans, ce qui correspond à la durée des crédits accordés par l'Association. Cette durée est scindée en trois périodes. Le financement nécessaire aux fins de la compensation intégrale de l'annulation de la dette accordée par l'Association sera réparti entre les trois périodes. Pour la première période allant (2007-2008), la contribution belge est évaluée à 10,08 millions d'euros. Cette contribution est calculée sur la base de la part traditionnelle de la Belgique à l'IDA, soit 1,55%. La contribution de la Belgique sera imputée sur le budget de la Coopération au Développement en deux tranches de 5 millions d'euros pour les années 2007 et 2008. Le Conseil des Ministres a par ailleurs autorisé le Ministre des Finances à voter en faveur du projet de résolution relative à l'initiative MDRI, sous réserve de l'approbation parlementaire. (\*) MDRI = Multilateral Debt Relief Initiative.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>